Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-114_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur: M HENRY

n°114-2025

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC SEPT ASSOCIATIONS SPORTIVES PLERINAISES 2026-2028

DELIBERATION

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.1611-4-1, et L.1611-4-3,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, précisant l'obligation de conclure une convention avec l'organisme qui bénéficie d'une subvention publique dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,
Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
Considérant le projet des associations,
Considérant la volonté de la commune de soutenir les activités proposées par les associations afin de proposer à la population une offre sportive complète et diversifiée,
Considérant l'opportunité de mettre à jour les conventions liant la commune et les associations en tenant compte des nouvelles dispositions réglementaires,
Considérant l'avis de la commission vie associative et sports réunie le 9 octobre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Maël HENRY, Adjoint au maire délégué à la vie associative, aux sports et aux initiatives locales,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	23	Pouvoirs	10	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstentions			

APPROUVE les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, telles que présentées et annexées, entre la commune de Plérin et les associations suivantes :

- L'Argantel club plérinais
- Le Penthièvre athlétisme
- Le Baie d'Armor handball
- Le Badminton plérinais
- L'Ecole plérinaise d'arts martiaux
- Le Plérin football club
- Le Tennis club plérinais

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget principal Ville 2026.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-114_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur: M HENRY

n°114-2025

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC SEPT ASSOCIATIONS SPORTIVES PLERINAISES 2026-2028

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Ronan KERDRAON

La secrétaire de séance

Laurence ANDRE